



Nuisance entreprise voisine de broyage de bois

Par Francois276

Bonsoir,

L'entreprise voisine de celle où je travaille est une entreprise de broyage de bois.

Le broyage étant effectué en extérieur à seulement quelques mètres de " chez nous ", la poussière de bois vole partout dans notre dépôt et nous en retrouvons aussi très régulièrement sur les voitures garées toute la journée sur le parking.

Nous avons déjà fait remonter l'information de nombreuses fois à notre hiérarchie mais aucune action n'est prise.

Le responsable de l'entreprise de broyage est censé arroser le bois pendant le broyage et le chargement des camions mais il ne le fait pas.

Quelle serait la procédure à suivre pour faire constater la nuisance dont nous sommes victimes et les faire cesser ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement

François

Par yapasdequoi

Bonjour

Avez-vous signalé ces poussières à votre médecin du travail ? Aux délégués du personnel ? A votre syndicat ?

Par Francois276

Bonjour,

Oui bien-sûr la médecine du travail est au courant mais me dit que ce n'est pas de son ressort...

Le RP et les syndicats sont également au courant, le sujet a déjà été amené en CSE, j'ai même personnellement exposé le problème à notre directeur de la sécurité qui été sur site la semaine dernière ...

C'est aussi pour ça que je me tourne vers vous

Par yapasdequoi

La suite c'est l'inspection du travail et l'ARS.
Si personne ne fait rien il ne se passera rien.

Par Francois276

D'accord merci, savez vous quels services contacter exactement ?

Par yapasdequoi

On trouve facilement sur internet les coordonnées de ces organismes.

inspection du travail :

Le numéro de téléphone unique 0 806 000 126 (coût d'un appel local) fonctionne pour toutes les régions. Il s'agit du service de renseignements en droit du travail de la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

ARS :

[url=https://www.ars.sante.fr/]https://www.ars.sante.fr/[/url]